



Liste des Servitudes en vue de la réalisation de programmes de logements aidés par l'Etat		
N°	Désignation	Bénéficiaire
A	Programme de logements comportant 15 % de logements aidés par l'Etat	C.C.F.F.
B	Programme de logements comportant 50 % de logements aidés par l'Etat	C.C.F.F.

Liste des Emplacements Réservés		
N° ER	Désignation	Bénéficiaire
1	Extension du Cimetière	Avon
2	Aménagement d'une place, chemin rural des Bellignans	Avon
3	Aménagement d'un espace public en bord de Seine, rue du Port de Valvins	Avon
4	Aménagement d'un espace public, rue de la rue de Champs	Avon
5	Aménagement d'un espace public, boulevard de la rue Durand et la rue Benoit	Avon
6	Liaison-douce, rue des Déportés	Avon
7	Liaison-douce, rue des Déportés	Avon
8	Liaison-douce, rue des Déportés	Avon
9	Liaison-douce, rue des Déportés	Avon
10	Liaison-douce, rue des Déportés	Avon
11	Aménagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Guymer	C.C.F.F.
12	Aménagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Guymer	C.C.F.F.
13	Aménagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Guymer	C.C.F.F.
14	Aménagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Guymer	C.C.F.F.
15	Création d'un rond point, RD 606	C.C.F.F.
16	Création d'une voie d'accès de ville depuis la RD 966 déjà prévue au POS en vigueur	C.C.F.F.
17	Création d'une voie d'accès de ville depuis la RD 606	C.C.F.F.
18	Service public d'entretien	C.C.F.F.
19	Liaison-douce, Fontainebleau	Fontainebleau
20	Boufflers, création d'un accès vianse par la rue Royale	Fontainebleau
21	Boufflers, création d'une liaison douce débouchant rue de France	Fontainebleau
22	Extension du collège Lucien Cozant	Fontainebleau

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTAINEBLEAU
PLAN LOCAL D'URBANISME
PLAN DE ZONAGE
ZONES URBAINES

Approuvé le 24 Novembre 2010
 Dernière modification:
 Echelle : 1 / 2 500e

Planche EST 5-E

URBANISMES
 Service Urbanisme - 3, rue de la République - 77100 Fontainebleau
 Service Urbanisme - 2, rue de la République - 77100 Fontainebleau

Autre indicatif :

- Site Classé de la Forêt Domaniale de Fontainebleau (2 Juillet 1965)
- Périmètre de protection de la forêt (19 Avril 2002)
- Bande de 50 m de protection des lisières
- Captage d'eau potable et périmètres de protection

Secteurs affectés par le boui :

- Catégorie 1 : largeur = 300 m
- Catégorie 2 : largeur = 250 m
- Catégorie 3 : largeur = 100 m
- Catégorie 4 : largeur = 50 m
- Catégorie 5 : largeur = 10 m

En application de l'article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme :

- Espace Vert Protégé
- Espace Vert Protégé strict
- Arbres alignés
- Batiment de qualité architecturale
- Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale
- Ruelles et impasses publiques ou privées

En application de l'article L.123-2a) du Code de l'Urbanisme :

- Servitude "Projet d'aménagement global"
- Indication des hauteurs maximum, par secteur géographique, au sein de la zone L123

Autre indicatif :

- Recul d'implantation obligatoire au titre de la loi Barnier (art. 52) et art. L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme
- Recul d'implantation du bâti imposé (articles 6 et 7 du Règlement)

